

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-31

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Renaud GEORGE.
 Le quorum était atteint.

Date de convocation : 01/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Etaient présents : M. Renaud GEORGE, M. Olivier PERROT, Mme Audrey GREINER, M. Hubert GORRON, Mme Corine GENEVAY, M. Loïc DUFFY, M. Paul DIDIER, M. Nicolas NAMIAN, Mme Lea PERROT, Mme Laurence LELARGE, Mme Catherine VILLEFRANCHE THOUVENEL, Mme Solange JACQUIER, Mme Virginie PORTELA, Mme Elise BERTRAND, Mme Sophie PELLIS, Mme Cécile FERRY, M. Jean-Patrice CLERC.

Ont donné pouvoir : Mme Marie ASTIER à M. PERROT, M. Philippe BIGOT à M. GORRON, M. Clément PRUD'HOMME à Mme LELARGE, M. Dominique LEONARD à M. DUFFY, M. Thierry CHARBONNIER à M. CLERC, M. Etienne SAINT-SERNIN à Mme PELLIS.

Secrétaire de séance : Nicolas NAMIAN

2026-31) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA SPL « VAL DE SAONE »

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1 et L.1524-5 ;

VU les statuts de la SPL « VAL DE SAÔNE » dont la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or est actionnaire ;

VU la délibération n°2025.07.28 du 28 juillet 2025 ayant approuvé la constitution de la société et fixé les modalités de représentation ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du Conseil municipal entraîne la nécessité de désigner de nouveaux représentants pour siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la SPL ;

CONSIDÉRANT que les mandats des représentants sont liés à la durée du mandat municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- **DE DESIGNER** les membres suivants pour représenter la commune à l'Assemblée Générale des actionnaires :

Représentant titulaire : M. Hubert GORRON

Représentant suppléant : Mme Audrey GREINER

- **DE DESIGNER** les membres suivants pour représenter la commune au Conseil d'Administration de la société :

Mandataire titulaire : M. Hubert GORRON

Mandataire suppléant : Mme Audrey GREINER

- **DE CONFIRMER**, conformément à la délibération cadre de 2025, les pouvoirs suivants aux mandataires désignés :

- Autorisation de se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

- Désignation de M. Hubert GORRON pour assurer la présidence du CA au nom de la collectivité si celle-ci est confiée à la commune.

- Autorisation pour M. Hubert GORRON d'occuper la fonction de Directeur Général en cas de cumul des fonctions.

- **DE PRECISER** que ces fonctions sont exercées à titre gratuit, conformément à l'article L.1524-5 du CGCT.

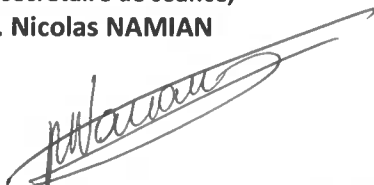
VOTES :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance,
M. Nicolas NAMIAN



Le Maire,
M. Renaud GEORGE

